

VIEUX-RENG



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vieux-Reng, se sont réunis à 19h00 à la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre MANFROY, M. Ghislain LAURENT, Mme Nadège HOEL, M. Michaël STOCKER, Mme Isabelle BRISSON, M. Olivier CHERONT, Mme Catherine RIBAUVILLE, Mme Isabelle PELERIAUX, Mme Amandine LISSE, M. Sébastien DECAIX,

SONT EXCUSES : Mme Virginie LECOMPTE, M. François BLANCHARD, M. Alexandre MAGHUE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Amandine LISSE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

I. DEMANDES DE SUBVENTION

Délibération concernant le dossier des feux intelligents et le dépôt minute pour un montant total de 55000 € HT : subvention d'un montant de 16397 € de l'Etat (DETR), d'un montant de 16553 du département (ADVB). Accord pour solliciter une subvention à hauteur de 50 % au fonds de concours de l'Agglomération. Le reste à charge commune sera de 11075 €.

Délibération concernant le dossier trottoirs rue de Maubeuge estimé à 78000 € HT. Aucune subvention reçue de l'Etat, subvention du département d'un montant de 22750 €. Accord pour solliciter une subvention à hauteur de 50 % au fonds de concours de l'Agglomération. Le reste à charge commune sera de 22625 €.

Délibération concernant la création de vestiaire pour le personnel communal par l'entreprise CERI pour un montant estimé à 20 000 € HT : aucune subvention de l'Etat. Demande d'une subvention au département (ADVB) pour un montant de 10 000 €. Accord pour solliciter une subvention à hauteur de 50 % au fonds de concours de l'Agglo. Le reste à charge commune serait de 5000 €.



II. PRESENTATION BUDGETAIRE

Budget en cours avec maintien du taux de la taxe foncière bâtie à 29,14 % et le non bâti à 41,22 %.

III – RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

M. le Maire propose de reconduire le recrutement de 2 personnes pour le service voirie en saisonnier et un contrat PEC pour la cantine.

Accord du Conseil municipal après en avoir délibéré.

IV – SCHEMA DE LA MUTUALISATION AVEC LA CAMVS

Délibération pour une procédure permanente des achats groupés par l'Agglomération dont le référent sera M. LAURENT Ghislain.

V – REFLEXION SUR LES PRIORITES VOIRIES

Délibération prise pour l'application des recommandations du département afin de réduire les vitesses sur l'agglomération : Décision d'implantation d'un STOP dans les 2 sens de circulation rue de Maubeuge pour laisser la priorité rue Goffeaux.

Décision d'implantation d'un STOP à la place du cédez-le-passage rue de Binche au carrefour.

Décision d'implantation de STOP dans les 2 sens de circulation rue de Marpent pour laisser la priorité rue du Radeau et chemin du Hameau.

VI – TRAVAUX ECOLE MATERNELLE – MISE EN CONFORMITE

Délibération pour la transformation d'une fenêtre en porte à l'école maternelle. Coût de l'architecte 1875 € HT pour la mise en conformité.

VII – CIMETIERE NATURE

Délibération pour l'acquisition d'un composteur pour un montant de 40 € HT.

L'adhésion au cimetière nature est renouvelée pour 2022.

Renouvellement de l'engagement avec l'IME de Jeumont pour le fleurissement du village.

VIII – DESIGNATION REFERENT COMMISSION ACCESSIBILITE HANDICAP

Le référent sera M. CHERONT Olivier.

IX – DESIGNATION GEOMETRE RUE DE MAUBEUGE

Un géomètre est désigné pour l'étude « Trottoirs » rue de Maubeuge. LE cabinet LEVEQUE-NININ est retenu pour sa réactivité (fin avril 2022) pour un montant de 2080 € HT



X – PROBLEME D’INDISCIPLINE A LA CANTINE

Il est décidé l’application stricte du règlement.

XI – TIG

Le conseil décide de prendre un personnel TIG.

XII – DIVERS

Il est décidé de poursuivre l’acquisition des parcelles D 518 et D 519 lieu-dit « le village » dans le cadre de l’acquisition bien sans maître. Accord de la Commission Communale des Impôts Indirects.

Validation du tableau de classement des voiries d’intérêt communautaire.

Location d’un ordinateur portable pour un montant de 125 € HT par trimestre sur une période de 36 mois auprès de la société NFI éditeur du logiciel Mairie.

Principe d’attribuer une subvention à la Croix-Rouge Antenne de Jeumont.

◆◆◆

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22H15.